

Mandat des comités permanents du Conseil

Comité des partenariats de recherche

Le Comité des partenariats de recherche (CPR) recommande au vice-président des Partenariats de recherche la répartition des budgets et le transfert des fonds entre les éléments des programmes qui relèvent de sa responsabilité, conformément aux décisions et aux autres lignes directrices du Conseil, et dans les limites de l'enveloppe budgétaire (Innovation) allouée par le Conseil. En outre, il prodigue des conseils et exerce une surveillance sur les programmes de partenariats de recherche qui lui sont confiés par le Conseil; il donne des avis au Conseil sur des questions de politiques et sur les mécanismes possibles pour soutenir ce type de recherche dans les universités canadiennes.

Pour donner des avis sur les programmes* et les contrôler, le Comité :

- a. formule des recommandations au Conseil ou à ses cadres, s'il y a lieu, sur les modifications aux programmes actuels, y compris l'abolition de certains programmes et la création de nouveaux;
- b. donne des avis au Conseil sur la dimension internationale des activités qui relèvent du Comité;
- c. contrôle le processus d'évaluation par les pairs comme suit :
 - i. revoit les politiques et les procédures d'examen par les pairs et s'assure qu'elles sont conformes aux principes et aux valeurs énoncés par le Conseil;
 - ii. formule des recommandations sur les principes visant la composition des comités de sélection; revoit annuellement la nomination des membres à ces comités et établit les lignes directrices pour la conduite des activités de ces comités;
 - iii. revoit les rapports de politique présentés par les comités de sélection et recommande des mesures au Conseil ou à ses cadres, selon le cas;
 - iv. revoit les statistiques et les tendances concernant les subventions accordées sur la recommandation des comités de sélection, ainsi que la liste des autres subventions approuvées par la haute direction;
- d. revoit périodiquement les domaines-cibles des projets stratégiques et recommande des changements s'il y a lieu.

Pour donner des avis au Conseil sur les politiques et les modalités à l'appui des partenariats de recherche dans les universités canadiennes, le Comité peut recommander aux cadres du Conseil d'entreprendre des études ou de constituer des sous-comités ou des comités spéciaux.

Les programmes relevant du Comité des partenariats de recherche sont énumérés à l'annexe A.

Annexe A

Programmes relevant du Comité des partenariats de recherche en juin 2005 :

Projets d'innovation

- Programme de subventions de projets stratégiques (SPS)
- Programme de subventions de réseaux de recherche (RR)
- Programme de recherche et développement coopérative (RDC)
- Ententes de partenariat de recherche (EPR) conclues avec des ministères et organismes du gouvernement fédéral

Chaires

- Programme de professeurs-chercheurs industriels (PCI)
- Chaires ciblées

Transfert de technologie

- Programme de mobilisation de la propriété intellectuelle (MPI)
- De l'idée à l'innovation (INNOV)
- Programme pilote d'innovation dans les collèges et la communauté

Autres

- Canadian Microsystems Corporation (CMC)
- Prix Synergie pour l'innovation
- Prix Défi innovation
- Programme d'activités coopératives
- Programme de projets de recherche concertée sur la santé (PRCS) (gérés par le PPR, mais avec le budget du programme des Subventions à la découverte)

Plateformes d'innovation